

# Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Fluxaf® Pro-Klean  
Date d'exécution : 19.09.2013  
Date d'édition : 06-01-2014

Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.4)

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Fluxaf® Pro-Klean (2162)

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées pertinentes

##### Catégories de produits [PC]

PC9A - Revêtements et peintures, solvants, diluants

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

Vliegenthart B.V.

Rue : Zuiderhavenweg 42

Code postal/Lieu : 4004 JJ TIEL

Téléphone : +31 (0)344 63 33 36

Telefax : +31 (0)344 63 16 16

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+31 (0)344 63 33 36 (Pendant les heures de bureau: 08.30 - 17.00 heures)

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

Irritant pour les yeux et la peau.

Xi ; R 36/38

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetado (67/548/CEE ou 1999/45/CE)

##### Symbole des dangers et désignation des dangers pour substances et préparations dangereuses



Xi ; Irritant

##### Phrases R

36/38

Irritant pour les yeux et la peau.

##### Phrases S

35

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

36/37/39

Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

45

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

26

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

24/25

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Fluxaf® Pro-Klean  
**Date d'exécution :** 19.09.2013  
**Date d'édition :** 06-01-2014

**Version (Révision) :** 4.0.0 (3.0.4)

### 2.3 Autres dangers

Aucune

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

BUTYLGLYCOL ; N° CE : 203-905-0; N° CAS : 111-76-2

Poids : 2,5 - 10 %

Classification 67/548/CEE : Xn ; R20/21/22 Xi ; R36/38

Classification 1272/2008 [CLP] : Acute Tox. 4 ; H302 Acute Tox. 4 ; H312 Acute Tox. 4 ; H332 Skin Irrit. 2 ; H315 Eye Irrit. 2 ; H319

#### Indications diverses

Teneur en taux de R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

### 3.3 Indications diverses

tous les composants de ce mélange ont été (pré)enregistrés selon l'ordonnance REACH.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Informations générales

en cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

#### En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. en cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.

#### En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. ne pas nettoyer avec: Solvants/Dilutions

#### Après contact avec les yeux

possible en cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

#### En cas d'ingestion

Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin. Ne pas provoquer de vomissement. Garder au repos.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

Mousse résistante à l'alcool. Poudre d'extinction. Dioxyde de carbone (CO2). Sable. Brouillard d'eau

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Fluxaf® Pro-Klean  
**Date d'exécution :** 19.09.2013  
**Date d'édition :** 06-01-2014

**Version (Révision) :** 4.0.0 (3.0.4)

### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### Produits de combustion dangereux

Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

### 5.3 Conseils aux pompiers

#### Équipement spécial de protection en cas d'incendie

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

### 5.4 Indications diverses

Ne pas évacuer l'eau d'extinction dans les canalisations publiques ni dans les plans d'eau.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'un masque respiratoire. Assurer une aération suffisante. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour nettoyage

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Aucune

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger



#### Mesures de protection

Utiliser un équipement de protection individuel (voir chapitre 8). Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail. Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à exclure les risques suivants : Inhalation des vapeurs ou brouillards/aérosols

#### Mesures de protection incendie

La protection contre les explosions n'est pas nécessaire.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Mesures techniques et conditions de stockage

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Garder les emballages solidement fermés. Ne jamais ouvrir les emballages par pression. Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.

#### Demandes d'aires de stockage et de récipients

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Fluxaf® Pro-Klean  
**Date d'exécution :** 19.09.2013  
**Date d'édition :** 06-01-2014

**Version (Révision) :** 4.0.0 (3.0.4)

Conserver le récipient bien fermé. Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage. Restreindre l'accès aux locaux de stockage.

### Incompatibilités de stockage

#### Tenir à l'écart de

Tenir éloigné des matières combustibles et des réducteurs (amines), acides, bases, composés de métaux lourds (accélérateurs, siccatifs, sels métalliques). Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Informations supplémentaires, voir l'étiquette. Tenir éloigné de chaleur et de la lumière du soleil directe. Éviter le refroidissement en deçà de 0°C.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites au poste de travail

BUTYLGLYCOL ; N° CAS : 111-76-2

Type de valeur limite (pays d'origine) : STEL ( EC )

Valeur seuil : 50 ppm / 246 mg/m<sup>3</sup>

Remarque : H

Version : 08-06-2000

Type de valeur limite (pays d'origine) : TWA ( EC )

Valeur seuil : 20 ppm / 98 mg/m<sup>3</sup>

Remarque : H

Version : 08-06-2000

Type de valeur limite (pays d'origine) : Valeur limite (8 heures) ( NL )

Valeur seuil : 100 mg/m<sup>3</sup>

Remarque : H

Version : 01-01-2007

Type de valeur limite (pays d'origine) : Valeur limite (15 min) ( NL )

Valeur seuil : 246 mg/m<sup>3</sup>

Remarque : H

Version : 01-01-2007

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Protection individuelle

#### Protection yeux / visage



Lunettes avec protections sur les côtés

#### Protection de la peau

# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Fluxaf® Pro-Klean  
**Date d'exécution :** 19.09.2013  
**Date d'édition :** 06-01-2014

**Version (Révision) :** 4.0.0 (3.0.4)



Pour protéger d'un contact dermique direct, il est nécessaire de porter une protection corporelle (en plus des vêtements de travail habituels).

## Protection des mains



Longs gants PVC (Chlorure de polyvinyle) PE (polyéthylène) NR (Caoutchouc naturel, Latex naturel) L' épaisseur recommandée DIN EN 374

## Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dépassement de la valeur limite Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Lors du pistolet: masque avec apport d'air frais. Opérations autres que le pistolet: dans les locaux bien ventilés, les masques avec apport d'air frais pourraient être remplacés par un masque combiné avec filtre à charbon de bois et filtre à particules.

## Contrôle de l'exposition professionnelle

### Mesures techniques pour éviter l'exposition

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle. Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Couleur :** bleu  
**Odeur :** typique et caractéristique  
**Valeur de seuil de détection d'odeur** Non déterminé

### Données de sécurité

<b>État :</b>			liquide	
<b>Température de fusion/plage de fusion :</b>			0	°C
<b>Température d'ébullition/plage d'ébullition :</b>	( 1013 hPa )		100	°C
<b>Température de décomposition :</b>	( 1013 hPa )		Non déterminé	
<b>Taux d'évaporation</b>			Non déterminé	
<b>Point éclair :</b>			Non déterminé	CC
<b>Température d'ignition :</b>			Non déterminé	
<b>Imflammabilité (gaz, solide)</b>			Non déterminé	
<b>Limite inférieure d'explosivité :</b>			Aucune donnée disponible	
<b>Seuil maximal d'explosion :</b>			Aucune donnée disponible	
<b>Propriétés explosives</b>			Non déterminé	
<b>Pression de la vapeur :</b>	( 50 °C )	<	1000	hPa
<b>Densité :</b>	( 20 °C )	ca.	1,015	g/cm <sup>3</sup>
<b>Solubilité dans l'eau :</b>	( 20 °C )		Totally Soluble	

# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Fluxaf® Pro-Klean  
**Date d'exécution :** 19.09.2013  
**Date d'édition :** 06-01-2014

**Version (Révision) :** 4.0.0 (3.0.4)

**Valeur pH :** 10  
**Viscosité :** ( 20 °C ) avec le consistance de l'eau  
**Propriétés oxydantes** Non déterminé  
**Coefficient de partage n-octanol/eau** Non déterminé

## 9.2 Autres informations

Aucune

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

Aucune information disponible.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

### 10.4 Conditions à éviter

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7 et 8.

### 10.5 Matières incompatibles

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Phototoxicité

#### Indications diverses

A notre connaiss. des atteintes à la santé ne sont pas apparues même en cas d'exposition prolongée.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Aucune information disponible.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

### 12.6 Autres effets néfastes

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Fluxaf® Pro-Klean  
**Date d'exécution :** 19.09.2013  
**Date d'édition :** 06-01-2014

**Version (Révision) :** 4.0.0 (3.0.4)

Aucune information disponible.

### 12.7 Autres indications écologiques

#### Informations complémentaires

le produit ne doit pas être versé dans les eaux usées sans traitement préalable (station d'épuration biologique).

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination du produit/de l'emballage

##### Solutions pour traitement des déchets

##### Élimination appropriée / Emballage

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. La production de déchets devrait toujours autant que possible être évitée, ou se limiter à un minimum. L'élimination de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en tout temps dans la mesure de l'accord réglementaire applicable dans le domaine de la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et tout autre règlement régional ou local.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

### 14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucune

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de cette préparation, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

## SECTION 16: Autres informations

### 16.1 Indications de changement

03. Composants dangereux · 08. Valeurs limites au poste de travail

### 16.2 Abréviations et acronymes

Aucune

# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Fluxaf® Pro-Klean  
**Date d'exécution :** 19.09.2013  
**Date d'édition :** 06-01-2014

**Version (Révision) :** 4.0.0 (3.0.4)

## 16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

## 16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

### Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Eye Irrit. 2 ; H319 - Graves dommages et / ou irritations oculaires : Catégorie 2A ; Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Irrit. 2 ; H315 - Corrosion et irritation de la peau : Catégorie 2 ; Provoque une irritation cutanée.

### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

#### Pictogrammes des risques



Point d'exclamation (GHS07)

#### Mention d'avertissement

Attention

#### Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Conseils de prudence

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
P321 Traitement spécifique (consulter un médecin avec la fiche de données de sécurité de ce produit)  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

## 16.5 Teneur en taux de R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H302+H312+H332 Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.  
36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

## 16.6 Indications de stage professionnel

S'assurer que les opérateurs tiennent compte du risque de sécurité. Les personnes portant un appareil respiratoire doivent être instruites en conséquence.

## 16.7 Informations complémentaires

Les informations de cette fiche technique de sécurité satisfont à la législation nationale ainsi qu'à la législation européenne. Toutefois, nous n'avons pas connaissance des conditions de travail données de l'utilisateur et nous ne pouvons pas les contrôler. Sans autorisation écrite, le produit ne peut être affecté à une utilisation autre que celle mentionnée dans le chapitre 1. L'utilisateur est responsable du respect de toutes les dispositions légales nécessaires.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de



## Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Fluxaf® Pro-Klean  
**Date d'exécution :** 19.09.2013  
**Date d'édition :** 06-01-2014

**Version (Révision) :** 4.0.0 (3.0.4)

---

l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

---